

Chargé.e de mission « écosystème numérique / hébergeurs »

Type de contrat : CDI
Date de démarrage : Dès que possible
39h/semaine
Qualification : Non précisé

Paris (75015), France
Référence : qz5x0pa69w



Email de réponse à l'annonce :
cm.econum.dephin.arcom@emploi.beetween.com

Entreprise

Née de la fusion du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet (Hadopi), l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) a été créée le 1er janvier 2022 par la loi du 25 octobre 2021 relative à la régulation et à la protection de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère numérique.

Autorité publique indépendante, l'Arcom est le régulateur de la communication audiovisuelle et numérique. Elle garantit l'exercice de la liberté de communication au public par voie électronique (article 3-1 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée), assure les missions prévues à l'article L. 331-13 du code de la propriété intellectuelle et veille au respect de la propriété littéraire et artistique (article 3-2 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée). L'Arcom est compétente à l'égard des services de radio, de télévision et de vidéo à la demande établis en France et des services de télévision et de vidéo à la demande établis à l'étranger mais ciblant le territoire français, conformément à la directive « Services de médias audiovisuels ». Elle assure également la régulation des moyens mis en œuvre par les plateformes en ligne, en particulier les réseaux sociaux et les moteurs de recherche, pour lutter contre les contenus illicites ou préjudiciables, notamment en matière de manipulation de l'information et de haine en ligne. L'Autorité dispose enfin de prérogatives élargies pour lutter contre le piratage.

L'Arcom est un organisme collégial doté de la personnalité morale. Pour assurer ses missions, elle dispose de 10 directions, placées sous l'autorité de son président et sous la responsabilité de son directeur général : direction administrative, financière et des systèmes d'information ; direction de la télévision et de la vidéo à la demande ; direction des plateformes en ligne ; direction de la radio et de l'audio numérique ; direction des publics, du pluralisme et de la cohésion sociale ; direction de la création ; direction juridique ; direction des affaires européennes et internationales ; direction des études, de l'économie et de la prospective ; direction de la communication ; d'un secrétariat général aux territoires qui anime et coordonne les 16 antennes régionales réparties en métropole et en outre-mer ainsi que d'un secrétariat du collège qui organise les travaux du collège plénier.

Le site internet www.arcom.fr permet aux candidats de s'informer utilement sur l'activité et l'organisation de l'Arcom.

La **direction des plateformes en ligne** pilote la mise en œuvre des missions confiées à l'Arcom en matière de régulation et de supervision systémiques des opérateurs de plateformes en ligne (plateformes de partage de vidéos, réseaux sociaux, moteurs de recherche, agrégateurs, magasins d'application...) et des autres services intermédiaires de manière générale.

Les attributions de l'Arcom découlent d'évolutions législatives récentes et portent sur les obligations et la responsabilité de ces acteurs dans la lutte contre la manipulation de l'information, la lutte contre les contenus haineux, la protection des mineurs, la lutte contre la diffusion de contenus terroristes et la diffusion de communications commerciales.

La régulation des plateformes en ligne prend désormais une nouvelle dimension avec le règlement européen sur les services numériques (RSN, dit aussi « DSA ») récemment adopté, qui dote l'Union européenne d'un cadre ambitieux en renforçant le régime de responsabilité des plateformes en ligne afin d'assurer la sécurité en ligne des utilisateurs.

Dans la perspective de la mise en œuvre de ce nouveau cadre juridique, et au vu du rôle que l'Arcom est amenée à jouer dans la mise en œuvre de ce texte en lien avec les autres administrations compétentes, la direction se structure en créant trois départements et en renforçant son équipe.

Les attributions de la direction sont les suivantes :

- elle prépare les délibérations et recommandations de l'Autorité portant sur les opérateurs de plateformes en ligne et encourage et accompagne ces opérateurs en vue de l'adoption des codes et chartes relevant des domaines de compétence de l'Arcom. Elle élabore des méthodes d'évaluation des moyens mis en œuvre par les opérateurs de plateformes en ligne au titre, d'une part, des dispositions légales et réglementaires et, d'autre part, des chartes et codes dont il revient de l'Arcom d'assurer un suivi ;
- elle conduit et réalise les bilans de l'application et de l'effectivité de ces moyens. Pour ce faire, elle définit et recueille les informations nécessaires et mène des observations et analyses des services de plateformes ;
- en coordination avec la direction des études, de l'économie et de la prospective (DEEP), elle développe la connaissance et l'expertise de l'Arcom s'agissant des plateformes en ligne et, à cette fin, suit et analyse l'actualité et les évolutions du secteur et des services ;
- elle anime les échanges et groupes de travail externes portant sur la régulation des plateformes en ligne, tel que l'observatoire de la haine en ligne, et produit des documents pour nourrir les travaux de ces derniers ;
- elle assure, auprès des instances extérieures la représentation opérationnelle de l'Arcom concernant les sujets relevant de son périmètre ;
- elle participe aux procédures de règlement de différends entre les opérateurs de plateformes de partage de vidéos et leurs utilisateurs.

Ces attributions sont exercées en lien étroit, en tant que de besoin, avec les autres directions de l'Arcom, en particulier la direction des affaires européennes et internationales, la direction des études, de l'économie et de la prospective et la direction juridique.

La direction des plateformes en ligne, dont le nombre d'agents va être porté à 16, contre 8 aujourd'hui, sera organisée en trois départements : DEPHIN, ARS et SCN. Collaborant étroitement entre eux, ils seront respectivement chargés de développer une expertise sectorielle, technique et économique de l'écosystème des intermédiaires numériques, y compris les plateformes en ligne (DEPHIN), d'analyser les enjeux et risques systémiques des plateformes en ligne sur la société et les personnes (ARS) et d'assurer la coordination et le dialogue avec tous les acteurs intéressés par la régulation systémique de ces intermédiaires et en premier lieu des plateformes (SCN).

Ainsi le **département écosystème des plateformes, hébergeurs et intermédiaires numériques (DEPHIN)** aura pour missions de :

- participer à la mise en place en France du règlement européen sur les services numériques ;
- apporter une expertise sur l'écosystème des intermédiaires numériques (c'est-à-dire de l'ensemble de la chaîne technique de l'internet) en conduisant :
 - le suivi et l'analyse (en lien avec la DEEP) des enjeux du régime de responsabilité de ces intermédiaires et de la protection de leurs utilisateurs en matière économique et réglementaire d'une part, technologique d'autre part ;
 - le pilotage de l'évaluation des moyens technologiques mis en œuvre par ces acteurs pour répondre à leurs obligations, notamment via l'analyse des données accessibles à l'Arcom ;
- une veille et une analyse du secteur, des services et de leurs évolutions ;
- assurer la connaissance des acteurs et des services entrant dans le champ de compétence de la direction (plateformes en ligne, plateformes de partage de vidéos, hébergeurs, autres services intermédiaires), le cas échéant en conduisant des qualifications de ces acteurs (en lien avec la direction juridique) ;
- suivre la bonne application, par les fournisseurs de ces mêmes services, de leurs obligations de coopération et de transparence (ex. : publication de rapports de transparence, désignation d'un point de contact, transparence des conditions générales...) ;
- contribuer aux bilans, travaux réglementaires, instructions de dossiers, enquêtes et réflexions que mène la direction ou auxquels elle contribue.

Les agents du département s'appuient, pour exercer leurs missions, sur les autres départements de la direction et travaillent de façon générale avec les autres équipes de l'Arcom.

Mission

Ce recrutement est ouvert dans le cadre d'une création de poste.

Placé/Placée sous l'autorité du chef / de la cheffe de département, le ou la titulaire du poste a pour missions de :

- conduire une veille et une analyse du secteur des fournisseurs de services intermédiaires, en particulier des services intermédiaires et d'hébergement (hors plateformes en ligne) présents sur le marché français, et des évolutions, des innovations et des services émergents au sein de ce secteur ;
- contribuer à la définition pratique du périmètre d'application des différents textes relevant des missions de la direction et aux travaux de qualification de services, en particulier des services d'hébergement ;
- suivre la bonne application, par les fournisseurs de ces mêmes services, de leurs obligations de coopération et de transparence (ex. : publication de rapports de transparence, désignation d'un point de contact, transparence des conditions générales...) ;
- rédiger des notes d'analyse et de synthèse sur ces différents sujets ;
- présenter ses travaux lors de réunions internes, en particulier du groupe de travail « Supervision des plateformes en ligne », et participer à des réunions ou événements externes ;
- contribuer à l'instruction des plaintes s'agissant des fournisseurs de services intermédiaires établis en France, aux enquêtes menées sur ces services dans le cadre de la mise en œuvre du RSN ainsi qu'aux règlements de différents portant sur les plateformes de partage de vidéos françaises.

Le poste implique une étroite collaboration avec les autres départements de la direction, ainsi qu'avec les autres directions de l'Arcom. Il implique également des contacts fréquents avec les fournisseurs de services et les entités les représentant (fédérations).

Le/la titulaire du poste pourra être conduit/conduite à participer, en tant que de besoin, à d'autres travaux relevant des missions de la direction. Ses attributions pourront évoluer en fonction des évolutions de celles de la direction.

Profil recherché

Le poste requiert :

- une formation universitaire supérieure (Master ou grandes écoles) ;
- une forte appétence pour l'écosystème des intermédiaires numériques et sa régulation et une bonne capacité à comprendre et analyser les volets techniques et technologiques de celle-ci ; une expérience professionnelle en lien avec ces problématiques sera un atout ;
- la capacité à appréhender des problématiques nouvelles et à se les approprier rapidement ;
- de très bonnes qualités rédactionnelles et de synthèse, de la rigueur et de l'organisation ;
- un esprit d'initiative permettant d'être force de proposition ;
- la capacité de travailler en autonomie et en équipe ;
- une très bonne maîtrise de l'anglais.

Les postes de l'Arcom sont ouverts, sous réserve de l'accord hiérarchique et des nécessités de service, au télétravail jusqu'à 3 jours par semaine.

Des renseignements complémentaires pourront être demandés auprès de Lucile Petit, directrice des plateformes en ligne (**01.40.58.37.05**), et du département des ressources humaines.

Les personnes intéressées par ce poste devront transmettre leur candidature (CV et lettre de motivation) au département des ressources humaines.

Respectueux des Labels Diversité et Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'Arcom étudie avec la plus grande attention l'ensemble des candidatures qui lui sont adressées, notamment celles des personnes en situation de handicap, sans discrimination.

Informations complémentaires

Salaire : Non précisé